

2017_CT2_033

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation de la rue Jean René Guilibert Gautier de la Lauzière sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence – Modification du programme de l'opération

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LHEN Hélène - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_033-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Zones d'activités

■ Séance du 2 février 2017

05_1_05

■ **Réhabilitation de la rue Jean René Guillibert Gauthier de la Lauzière sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence - Modification du programme de l'opération**

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, le Territoire du Pays d'Aix mène plusieurs actions pour poursuivre le processus de remise en valeur du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence.

En 2013, la Communauté du Pays d'Aix s'était engagée dans la réhabilitation complète de la rue Jean René Guillibert Gauthier de la Lauzière avec la création de la continuité des itinéraires piéton et cycles sécurisés mais également l'intégration d'une voie propre de transport en commun, qui représente un engagement fort du Territoire pour améliorer l'accueil et la circulation des usagers du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence.

Cette voie représente l'un des principaux accès au Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence (via la sortie n°4 en venant de la route départementale RD9 ou du quartier de la Duranne) et est sujet à des difficultés de circulation régulièrement aux heures de pointe.

Par ailleurs, cette voirie est ancienne et n'a jamais été complètement réaménagée. En effet, elle ne dispose pas d'espaces organisés et à ce jour se mélangent piétons, cycles, bus et stationnements anarchiques des véhicules sur les accotements.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_033-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Les études circulatoires réalisées sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence, confortées par l'analyse des besoins en terme de desserte de bus réalisée par la Direction des Transports, ont mis en exergue que seul le sens montant (sens en direction de la RD9 vers Aix-en-Provence) présentait une saturation du trafic et nécessitait la mise en place d'un aménagement de transport adapté. Il a donc été décidé de prévoir uniquement un couloir de bus en site propre entre le rond point de l'Hôtel Royal Mirabeau et le rond point de la RD9. Par ailleurs, les arrêts de bus seront réalisés via des encoches, distinctes de la voirie et l'insertion des bus dans les ronds points sera prioritaire sur les autres véhicules.

Le programme des travaux a fait l'objet d'une validation par le Conseil du Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016.

Pour rappel, il s'établissait comme suit :

- Voirie : modification du profil en travers de la voie avec une réduction de la plateforme à 6,00m (2x 3,00m), signalisation horizontale et verticale,
- Création d'une voie de transport en commun en site propre sur la partie entre le giratoire de l'Hôtel Royal Mirabeau et la sortie vers la route départementale RD9 (direction Aix-en-Provence) ainsi que la création d'encoches élargies pour les arrêts de bus permettant une insertion prioritaire des bus dans la circulation mais également dans les giratoires sans gêne pour les autres usagers de la route,
- Implantation de trottoirs sécurisés par la mise en place d'espaces verts ou de stationnement réglementés,
- Réalisation de la continuité des itinéraires cyclables sur la totalité de la rue,
- Éclairage Public : changement de l'ensemble du réseau (fourreaux, câbles, candélabres...),
- Très Haut Débit: déploiement des fourreaux de télécommunications sur les sections non équipées,
- Murs de soutènement : création de plusieurs murs de soutènements permettant de conforter la voirie et les ouvrages de rétention pluviaux.

Le montant estimatif de ces travaux était de 2,9 M€ TTC, et le coût global de l'opération de 3 M€ TTC.

En juin 2016, les Services de la Ville d'Aix-en-Provence ont sollicité la Direction Infrastructures Communautaires afin d'obtenir leur avis sur le projet de développement de bureaux dans ce secteur. Il ne s'agit pas d'extension de la Zone mais de densification du secteur que le PLU permet.

Ces aménagements ont fait l'objet d'une étude circulatoire complémentaire pour mesurer leur impact sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence. Parmi les aggravations escomptées, une augmentation de la remontée de file le soir sur la rue Jean-René Guillibert Gauthier de la Lauzière dans le sens sortant est attendue : la remontée de file passerait à 700 mètres (contre 300 mètres actuellement).

Pour pallier à la densification du secteur en cours et à venir, il est donc apparu nécessaire de prévoir un allongement de la voie bus en site propre. Cet allongement implique l'augmentation de l'imperméabilisation et donc l'augmentation des volumes de rétention nécessaires.

Telles sont les modifications qu'il est aujourd'hui proposé d'ajouter dans le programme de l'opération.

Les coûts liés à ces prestations sont évalués à 700 000€TTC, portant le coût global des travaux à 3,6M€TTC et le coût global de l'opération à 3,7M€TTC.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_033-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2016_CT2_098, du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016 validant le programme des travaux pour la réhabilitation de la rue Jean René Guillibert Gauthier de la Lauzière pour un montant global d'opération de 3M€;
- La délibération n° FAG 057-1337/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 validant l'augmentation de l'Autorisation de Programme de 700k€, la portant à 3,7M€ ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement Économique, Emploi et Agriculture du 12 janvier 2017 ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est validée la modification du programme des travaux pour la réhabilitation de la rue Jean René Guillibert Gauthier de la Lauzière pour un coût global de l'opération de 3 700 000 € TTC.

Article 2 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier.

Article 3 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à solliciter toutes subventions, de quelque nature que ce soit, relatives à ce projet.

Article 4 :

Les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget Principal de la Métropole Fractionné, dans l'état spécial du Territoire du Pays d'Aix, au service 3C, fonction 61, opération 305AP09.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_033-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation de la rue Jean René Guilibert Gautier de la Lauzière sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence – Modification du programme de l'opération

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **02 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_033-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :